

| | | |
|--|---|------------------------------------|
|  <p>_AGGLO_ Étaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p> | <p>Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne</p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</p> <p>Bureau Communautaire du 4 juin 2025</p> | <p>CA-BUR-2025- 041</p> |
|--|---|------------------------------------|

**Approbation du règlement du jeu concours sur Innover local, agir responsable, proposé lors de
l'Édition 2025 de l'événement « Entreprises à la rencontre de vos voisins », le 5 juin 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 4 juin, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel communautaire à Etampes à 7h30, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Présents : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Bernard DIONNET, Guy CROSNIER, Jean PERTHUIS, Huguette DENIS, Grégory COURTAS, Michel ROULAND, Dominique LEROUX, Christelle DELOISON, Nicolas ANDRÉ, Michaël MÉRIGOT et Éric MEYER.

Excusés : Messieurs Guy DESMURS, Yves VILLATE (pouvoir à M. ANDRÉ) et Franck MARLIN (pouvoir à M. MITTELHAUSSER).

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2024-104 du 30 septembre 2024 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau et notamment la faculté d'approuver les règlements des jeux-concours organisés par les services intercommunaux,

CONSIDÉRANT que, à la faveur de la nouvelle édition de l'événement « Entreprises à la rencontre de vos voisins », l'Agglomération souhaite organiser un jeu concours sous forme de quiz, sur le thème « Innover local, agir ensemble », le 5 juin 2025 de 12h à 14h,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir les modalités de participation au jeu concours,

CONSIDÉRANT le projet de règlement du quiz sur Innover local, agir ensemble « Entreprises à la rencontre de vos voisins » - Edition 2025, ci-annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

D'APPROUVER le règlement du quiz sur Innover local, agir ensemble, proposé lors de l'événement « Entreprises à la rencontre de vos voisins » - Edition 2025, le 5 juin 2025.

RAPPELLE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

La présente décision sera publiée sur le site internet de la CAESE et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet d'Étampes
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Service Communication

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...

RÈGLEMENT DU QUIZ SUR INNOVER LOCAL, AGIR RESPONSABLE

« ENTREPRISES À LA RENCONTRE DE VOS VOISINS » Édition 2025

ARTICLE 1 - Organisation

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, Établissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège social est situé au 76 rue saint Jacques 91150 Étampes, organise un quiz gratuit sans obligation d'achat le 5 juin 2025 dans le cadre de l'édition 2025 de l'événement « Entreprises à la rencontre de vos voisins », manifestation labellisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCIE).

ARTICLE 2 – Participation

2.1 Le Quiz est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation au jeu) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), ci-après « le participant » et présente physiquement le 5 juin 2025.

2.2 Sont exclus de toute participation au quiz et du bénéfice des gains de lots associés, les membres du personnel et les élus de l'agglomération CAESE et de la CCIE ainsi que leur famille et toute personne et entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou à la gestion du Quiz.

2.3 La participation est limitée à une seule fois par personne. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas s'inscrire sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

2.4 La CAESE se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité, l'adresse ou l'âge des participants, et le cas échéant, pourra exclure du jeu tout participant suspecté de fraude. Dans le cas où le participant apporterait la preuve de leur comportement conforme au règlement, la CAESE pourra le réintégrer.

2.5 La CAESE se réserve le droit de ne pas prendre en compte toute participation non conforme au présent règlement ainsi que les participations dont les données seront incomplètes ou inexactes.

ARTICLE 3 – Modalités du Quiz

3.1 Le quiz a lieu le jeudi 5 juin 2025 sur le site de l'événement « Entreprises, à la rencontre de vos voisins » organisé par la CAESE. Le jeu est ouvert à 12h et se termine à 14h.

3.2 Afin de participer au quiz, le candidat se connecte sur le lien qu'il aura reçu en amont de l'événement à l'issue de son inscription ou directement à l'aide du QR code ou du lien affiché sur place. Chaque participant inscrit son nom-prénom, son adresse électronique avant de répondre aux questions.

Trois lots sont mis en jeu le jeudi 5 juin 2025.

3.3 Désignation des gagnants : Les résultats seront proclamés le 5 juin 2025 après 14h. Les lots gagnants seront remis aux candidats ayant obtenus le plus grand nombre de points et en fonction de leur rapidité. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué sur place.

ARTICLE 4 – Dotations

4.1 Dotation du quiz :

1^{er} lot : un panier garni d'une valeur de 52,50 € composé de :

- Jus de pomme produit par "Au jardin de Villesauvage" à Étampes
- Tisane mélange 3 menthes produite par "La Ferme Sapousse" à Pussay
- Confiture Fraise et Menthe produite par "Les Confitures de l'Atelier" à Authon la Plaine
- Miel de lavande produit par "Mes Petites Ruches" à Guillerval
- Pâtes ail et persil produites par "Atelier M'Pates" à Saint-Cyr-la-Rivière
- Huile de colza à l'ail et à l'échalotte produite par "l'Huilerie Lалуquer" à Angerville
- Celestia Cola produit par la "Brasserie Galilée" à Angerville
- Confit de foie de volailles produit par "les Volailles de Monsieur Richard" à Guillerval
- Limonade Soléa produite par la "Brasserie Galilée" à Angerville

- Pesto de cresson produit par "La Cressonnière de l'Alouette" à Chalo-Saint-Mars
- La composition du panier (panier, film plastique et raphia)

2^{ème} lot : une gourde aux couleurs de l'Agglomération d'une valeur de 10,20 €.

3^{ème} lot : une serviette de plage avec le logo de la CAESE d'une valeur de 12,32 €.

4.2 Le lot remporté n'est ni échangeable ni remboursable.

ARTICLE 5 – Dépôt et accès au Règlement

Le règlement du quiz est consultable à tout moment sur le lieu de l'événement « Entreprises à la rencontre de vos voisins ».

Le règlement est également adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date et l'heure de clôture du Quiz à l'adresse suivante :

CAESE – Service Développement Economique et Emploi
Règlement – Quiz sur Innover local, agir responsable
76 rue Saint Jacques
91150 Etampes

Une seule demande par participant (même nom, même prénom, même adresse) sera prise en compte.

ARTICLE 6 – Données à caractère personnel - Loi Informatique et Libertés

Les informations relatives aux participants recueillies par la CAESE dans le cadre du Quiz (nom, prénom, adresse électronique) sont nécessaires pour la prise en compte de leur participation, la détermination du gagnant, l'attribution du lot. En conséquence, toute personne ne souhaitant pas communiquer les informations demandées ne pourra pas participer au Quiz.

Ces informations pourront être communiquées à tout tiers intervenant dans le cadre du Quiz.

Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée), les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression les concernant. Les participants peuvent exercer leurs droits en s'adressant à la Direction Générale CAESE en mentionnant en objet " Quiz sur Innover local, agir responsable" et en accompagnant leur demande d'une copie d'une pièce d'identité :

Soit par courrier postal :
CAESE – Direction Générale – Quiz sur Innover local, agir responsable
76 rue Saint Jacques
91150 Etampes

Soit par mail : rgpd@caese.fr

ARTICLE 7 – Manifestations Publi-promotionnelles

Le gagnant autorise par avance la CAESE à utiliser ses nom, prénom et images à des fins publicitaires liées au Quiz, et ce sur tout support interne ou externe, notamment site internet ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.), sans que cette utilisation ne puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage autre que l'attribution du lot.

ARTICLE 8 – Droit applicable & attribution de compétence

Le présent règlement est soumis au droit français. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux, tirages au sort et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal Administratif de Versailles.